



**PARTI ALLIANCE DU NORD**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2017

**Gilbert Bastings**, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ  
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

---

**PARTI ALLIANCE DU NORD**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2017

---

**TABLE DES MATIÈRES**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1-2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Surplus cumulé	4
Bilan	5
Notes afférentes aux états financiers	6



**Gilbert Bastings**, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ  
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**  
**SUR LE RAPPORT FINANCIER D'UN PARTI ENREGISTRÉ**

Au Directeur général des élections du Canada, Élections Canada

J'ai effectué l'audit du rapport financier d'un parti enregistré **PARTI ALLIANCE DU NORD** préparé conformément aux exigences de l'article 432 de la loi électorale du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

*Responsabilité de la direction pour le rapport financier*

La direction est responsable de la préparation de ce rapport financier conformément aux exigences de l'article de la Loi électorale du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de ce rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ce rapport financier, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes canadiennes d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le rapport financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle du rapport financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenu sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

**CPA**

**Gilbert Bastings**, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ  
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

*Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le parti tire une partie de ses revenus relatifs aux campagnes de financement pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, mon audit de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres du parti et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des campagnes de financement reçus, aux autres revenus, au surplus de l'exercice et au surplus cumulé.

*Opinion avec réserve*

À mon avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe précédent < Fondement de l'opinion avec réserve >, le rapport financier du **PARTI ALLIANCE DU NORD** est préparé, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences de l'article 432 de la loi électorale du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

*Méthode de comptabilité et restrictions quant à l'utilisation*

Sans pour autant modifier notre opinion, j'attire l'attention sur le fait que les exigences relatives au rapport financier sont détaillées dans l'article 432 de la loi électorale du Canada. Le rapport financier a été préparé afin de fournir des renseignements au Directeur général des élections, Élections Canada. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un autre usage. Mon rapport est destiné uniquement au **PARTI ALLIANCE DU NORD** et au Directeur général des élections, Élections Canada et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

*Gilbert Bastings, CPA, Inc.*

*Par Gilbert Bastings, CPA auditeur, CA*

Gilbert Bastings, CPA auditeur, CA

Montréal (Québec)

Le 29 août 2018



**Gilbert Bastings**, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ  
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'agent principal du  
**PARTI ALLIANCE DU NORD**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du **PARTI ALLIANCE DU NORD**, qui comprennent un bilan au 31 décembre 2017 et l'état des résultats et du surplus cumulé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

L'agent principal est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes canadiennes d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenu sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

**CPA**

**Gilbert Bastings, CPA, Inc.**

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ  
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

*Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le **PARTI ALLIANCE DU NORD** tire une partie de ses revenus relatifs aux campagnes de financement pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, mon audit de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres du parti et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des campagnes de financement reçus, aux autres revenus, au surplus de l'exercice et au surplus cumulé.

*Opinion avec réserve*

À mon avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe précédent < Fondement de l'opinion avec réserve >, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **PARTI ALLIANCE DU NORD** au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de son exploitation pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Gilbert Bastings, CPA, Inc.*

*Par Gilbert Bastings, CPA auditeur, CA*

Gilbert Bastings, CPA auditeur, CA

Montréal (Québec)

Le 29 août 2018

---

**PARTI ALLIANCE DU NORD**
**RÉSULTATS**
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017**


---

	2017 (12 mois)	2016 (15 mois)
<b>REVENUS</b>		
Contributions	73 \$	949 \$
<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>		
Honoraires professionnels	-	635
Frais de bureau	-	254
Frais bancaires	73	60
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	73	949
<b>SURPLUS NET DE L'EXERCICE</b>	- \$	- \$

---

**PARTI ALLIANCE DU NORD**

SURPLUS CUMULÉ

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

---

	2017 (12 mois)	2016 (15 mois)
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	- \$	- \$
Surplus net de l'exercice	-	-
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

---

**PARTI ALLIANCE DU NORD**

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2017

---

**A C T I F**

2017

2016

**À COURT TERME**

- \$

- \$

**P A S S I F**

**À COURT TERME**

- \$

- \$

**A V O I R**

Surplus cumulé

- \$

- \$

- \$

- \$

**POUR LE PARTI ALLIANCE DU NORD**

Derek Baoguo, Agent principal

---

## **PARTI ALLIANCE DU NORD**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

---

### **1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

Le **PARTI ALLIANCE DU NORD** est un parti enregistré auprès du Directeur général des élections du Canada en vertu de la *Loi électorale du Canada*.

### **2 INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les états financiers sont fondés sur la représentation d'opérations et de faits passés, et non futurs, bien qu'ils puissent souvent nécessiter que l'on procède à des estimations concernant des opérations et des faits futurs, et comporter des mesures qui, de par leur nature, peuvent n'être que des approximations.

#### **RISQUES FINANCIERS**

La société, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

#### **RISQUE DE CRÉDIT**

L'Organisme n'est pas exposé à un risque important à l'égard d'une partie en particulier.

#### **RISQUE DE MARCHÉ**

Les placements de l'organisme sont exposés au risque de marché, qui s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché.

#### **RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations d'intérêt du marché.

#### **AUTRE RISQUE DE PRIX**

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

### **3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Gilbert Bastings**, CPA, Inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ  
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT COMPANY

---

## **PARTI ALLIANCE DU NORD**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

---

### **3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### **UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparations des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### **CONSTATATION DES PRODUITS**

Les revenus de campagne de financement et d'adhésion sont comptabilisés sur la base de leur encaissements.

### **4 FLUX DE TRÉSORERIE**

L'état des flux de trésorerie n'a pas été présenté car il n'apporterait aucun renseignements supplémentaire à la lecture des états financiers.